



**Mariage et divorce de la femme marocaine :**

Tendances d’évolution

**Bien que le mariage soit encore largement considéré comme une valeur religieuse et sociale de référence, l’âge moyen au mariage a énormément reculé entre 1960 et 2010. Les femmes se sont mariées en moyenne à 26,6 ans en 2010, soit 9,3 ans plus tard qu’en 1960. Le mariage précoce des 15-19 ans, qui concernait 20% des filles en 1982 n’en concerne plus que 150 mille représentant 9% de cette tranche d’âges. Parmi celles-ci, 120 mille sont âgées entre 18 et 19 ans. Il n'en reste pas moins qu'au moins 30 mille femmes se sont mariées en deçà de l'âge légal (18 ans).**

**Le mariage devient de moins en moins universel. En 2010, le célibat à 50 ans atteint 6,7% parmi les femmes (contre 0,9% en 1994) et 5,8% parmi les hommes (contre 2,9%).**

**Le mariage entre cousins ou entre parents éloignés (endogamie), valorisé dans le cadre des traditions patriarcales soucieuses de maintenir la cohésion familiale ou la sauvegarde du patrimoine, a régressé de 33% en 1987 à 21% en 2010, exprimant, ainsi, une mutation des systèmes de valeurs et comportements sociaux. Le taux d'endogamie avec un cousin germain est resté quasiment stable entre 1995 et 2010 (16,3% et 15,5% respectivement) alors que celui avec un parent éloigné a connu une baisse sensible passant de 13% à 5,1%.**

**Cette évolution qu’a connue la nuptialité s’est accompagnée du recul du divorce. Si dans les années 1960, le tiers des premiers mariages (31%) se terminaient par un divorce, le taux de divortialité dépasse à peine 10% en 2010. Il est à noter que la proportion des femmes dont le premier mariage a été rompu par divorce est la plus élevée pendant la période critique des cinq premières années de la vie conjugale (supérieure à 30%). Elle baisse progressivement avec la durée pour atteindre des niveaux inférieurs à 3% au delà de 20 ans de mariage.**

**La proportion des femmes divorcées a également tendance à baisser avec l’augmentation du nombre d’enfants. Elle passe de 19,8% parmi les femmes n’ayant pas d’enfants à 8% parmi celles ayant 4 enfants et plus. En considérant le sexe de l’enfant, les femmes ayant au moins un garçon divorcent deux fois moins (8,8%) que celles qui n’ont pas de progéniture de sexe masculin (16,3%).**

**Les femmes mariées à des cousins germains ou autres parents éloignés (endogames) connaissent moins le divorce (7%) que celles n’ayant aucun lien familial avec leurs conjoints (11,3%).**

**Il est à noter par ailleurs, que le taux de divortialité est deux fois plus élevé parmi les femmes n’ayant aucun niveau d’instruction que parmi celles ayant un niveau d’instruction supérieur (11,5% contre 5,8%) et parmi les femmes actives que parmi celles inactives (17,1% contre 8,7%).**

**Pour plus d’informations sur ces sujets et sur bien d’autres, le HCP vient de publier, à l’occasion de la journée nationale de la femme, célébrée le 10 octobre 2013, un recueil d’indicateurs et de données statistiques sur l’évolution de la situation démographique et socioéconomique de la femme.**

**Pour le Haut Commissaire au Plan**

**Le Secrétaire Général**

**Jamal Bourchachen**